

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 19 septembre 2022, à 19h00, au Centre Primevère à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Benoit Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Serge Perreault, maire suppléant, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Perreault, maire suppléant.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

Sont absents : Louis Bérard, maire, Marie-Claude Ayotte, conseillère et Josée Leclair, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Serge Perreault, maire suppléant, constate le quorum à 19h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2022-09-210

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffe
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 12 septembre 2022
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
 - 4.2 Achat de sel – Saison 2021/2022
 - 4.3 Audit 2022 – Mandat
 - 4.4 Compteurs d'eau – Groupe Hélios
 - 4.5 Rue Saint-Thomas – Mises aux normes de l'aqueduc 2022/2023
 - 4.6 Comité des Mains pour demain – Commandite (6^{ième} Vin & Fromage)
 - 4.7 Programme de subvention toilettes à très faible débit – 104, Rue Casaubon
 - 4.8 Programme Arbre de naissance – Charlie Gagnon
 - 4.9 Corporation des Loisirs – Subvention Halloween 2022
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
7. Urbanisme et développement économique
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
 - 7.2 PIIA – Matricule 1606-41-1039
 - 7.3 PIIA – Matricule 1606-13-4019
8. Loisirs et Parcs
9. Hygiène du milieu et environnement

10. Travaux publics
11. Sécurité publique
12. Avis de motion
13. Règlements
14. Administration
 - 14.1 Politique de reconnaissance des organismes municipaux – Club de pétanque
 - 14.2 Prod. Acéricoles de Lanaudière
 - 14.3 2576 A-D, 2580 A-D et 2584 A-D Rang du Ruisseau
15. Rapports des membres du conseil
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3. GREFFE

2022-09-211

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-212

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Coutu

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 29 août 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-213

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 29 août 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoît Desrochers

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 29 août 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-214

3.4 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 12 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 12 septembre 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Coutu

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 12 septembre 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4. TRÉSORERIE

2022-09-215

4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés et comptes à payer, représenté par les chèques numéros 8782 à 8834, au montant de 245,067.54\$ couvrant la période du 15 août 2022 au 19 septembre 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-216

4.2 Achat de sel – Saison 2021/2022

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour l'achat de sel auprès de 3 soumissionnaires;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'octroyer le contrat de fourniture de sel chez le plus bas soumissionnaire, sel livré, à Compass Minerals Canada-Québec au coût de 99.93\$ la tonne (livrée) + taxes.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-217

4.3 Audit 2022 – Mandat

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu :

D'octroyer le contrat d'audit 2022 à Michaud Clément au coût de 14,500\$ + taxes.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-218

4.4 Compteurs d'eau – Groupe Hélios

ATTENDU QUE l'eau potable est un enjeu vital du 21e siècle ;

ATTENDU qu'elle soit utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs, la valeur de l'eau potable est inestimable ;

ATTENDU l'objectif de réduction de 20% de la quantité d'eau distribuée par personne fixé dans la Stratégie d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la technologie actuelle nous offre la possibilité d'établir un réseau de compteurs appuyé par une technologie de pointe nous permettant de visualiser en temps réel l'information reliée à la consommation, l'entretien, la gestion et ainsi prévoir tout impact négatif à notre service public.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'achat de 50 compteurs au montant de 46,059.80\$ plus taxes, le tout selon la soumission S-3068, en annexe pour en faire partie intégrante, à la firme Groupe Hélios.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-219

4.5 Rue Saint-Thomas – Mises aux normes de l'aqueduc 2022/2023

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc doit être mis aux normes sur la Rue Saint-Thomas;

ATTENDU QUE la nouvelle conduite sera installée dans le fossé, le tout selon les normes, et non dans le milieu de la rue.

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'achat de matériel au montant de 49,508.57\$ plus taxes, le tout selon la soumission 24654397, en annexe pour en faire partie intégrante, à la firme Emco Corporation.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-220

4.6 Comité des Mains pour demain – Commandite (6ième Vin & Fromage)

ATTENDU QUE le Comité des Mains pour demain tient son activité de financement 6ième Vin & Fromage le 5 novembre prochain;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth est jumelée avec Sanankoroba (Mali).

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

D’AUTORISER une commandite de 1,500\$ pour l’activité de financement 6ième Vin & Fromage. Le logo de la Municipalité devra être imprimé sur le menu de façon visible.

D’AUTORISER l’achat de 4 billets au coût de 80\$/ch.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2022-09-221

4.7 Programme de subvention toilettes à très faible débit – 104, Rue Casaubon

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une Politique de subvention pour l’installation de nouvelles toilettes à très faible débit.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

D’AUTORISER le paiement de la subvention de 100\$ pour le 104, Rue Casaubon (M. Stéphane Roy) pour l’installation d’une nouvelle toilette à très faible débit.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2022-09-222

4.8 Programme Arbre de naissance – Charlie Gagnon

ATTENDU QUE le conseil municipal a instauré son Programme Arbre de naissance, qui permet à tout enfant qui naît ou qui est adopté à Sainte-Élisabeth dans l’année en cours de recevoir un plant d’arbre qui grandira avec elle/lui.

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu :

D’AUTORISER le paiement de la subvention de 200\$ à Élisabeth Lanoue et Vanrick Gagnon suite à la naissance de Charlie Gagnon.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2022-09-223

4.9 Corporation des Loisirs – Subvention Halloween 2022

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs organise, en collaboration avec la municipalité de Sainte-Élisabeth, une activité pour l’Halloween à Primevère.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

D’ACCORDER une aide financière de 600\$ à la Corporation des Loisirs pour l’activité d’Halloween 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2022-09-224

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

2022-09-225

7.2 PIIA – Matricule 1606-41-1039

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble situé sur la Rue Principale a déposé une demande de permis de rénovations du balcon avant conforme à la réglementation PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de permis.

Il est proposé Pierre Coutu

Il est résolu :

D'AUTORISER la demande de permis portant le numéro de certificat 2022-001.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-226

7.3 PIIA – Matricule 1606-13-4019

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur la Rue Principale a déposé une demande de permis de construction conforme à la réglementation PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de permis.

Il est proposé Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'AUTORISER la demande de permis portant le numéro de certificat 2022-002.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET PARCS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

14. ADMINISTRATION

2022-09-227

14.1 Politique de reconnaissance des organismes municipaux – Club de pétanque

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance des organismes et de soutien des organismes communautaires a été adoptée le 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club de pétanque a déposé une demande de reconnaissance conforme à la Politique.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

QUE le conseil municipal reconnaisse le Club de pétanque comme un organisme reconnu et lui octroie les droits et obligations prévus à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-228

14.2 Prod. Acéricoles de Lanaudière

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu :

DE RECONNAÎTRE l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'APPUYER les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-229

14.3 2576 A-D, 2580 A-D et 2584 A-D Rang du Ruisseau

ATTENDU QUE le règlement 419-2003 concernant les branchements aux réseaux d'égouts a été adopté le 3 mars 2003;

ATTENDU QUE le règlement 404-2017 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc a été adopté le 10 janvier 2017;

ATTENDU QUE selon ces règlements, la Municipalité est responsable des travaux d'infrastructures pour le raccordement des constructions neuves, là où les réseaux sont déjà existants ainsi que des coûts reliés à ces branchements (jusqu'à l'entrée d'eau et d'égouts);

ATTENDU QUE le règlement 523-2022 sur la Stratégie d'économie de l'eau potable, prévoit des frais de 500\$ pour les demandeurs de nouveaux branchements;

ATTENDU QUE les travaux de branchements pour les adresses civiques 2576 A-D, 2580 A-D et 2584 A-D Rang du Ruisseau ont été effectués par les propriétaires et à leurs frais;

ATTENDU QUE la dernière facturation reçue par la Municipalité pour ce type de projet était de 16,971.38\$ (taxes incluses).

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

D'APPROUVER un remboursement de 20,000\$ (taxes incluses) à la Corporation Icodev en mesure de dédommagement des frais, le tout conditionnel à la signature d'une quittance finale des propriétaires dans ce dossier.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-09-230

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu

QUE la présente séance soit levée à 19h42.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité